

Le nouveau

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 265 – 20/01/2020



## Rappel : Inscriptions sur les listes électorales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. La préfecture de Meurthe et Moselle rappelle que la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 7 février 2020.

## Dépôts de carcasses de sangliers et dégradations diverses

Des plaintes ont été déposées à la suite du dépôt de carcasses de sangliers sur la route de Maron et dans le chemin du Francalet d'une part, et de la dégradation des chaises de chasse installées dans les bois d'autre part.

Ces événements viennent allonger la liste des incivilités que connaît notre village, principalement des dépôts de détritiques un peu partout (gravats, déchets végétaux, emballages de nourriture, cannettes de boisson en verre ou métal).

Tous ces actes sont des comportements irrespectueux des habitants et de la nature. Outre l'aspect visuel désagréable, les dépôts de déchets divers peuvent présenter des risques pour les promeneurs ou les animaux domestiques (blessures, risques sanitaires,...). Ils ont aussi un coût que la collectivité supporte. Quant à la dégradation des biens, quels qu'en soient leurs auteurs et leurs motivations, elle ne peut se justifier.

Nous, les habitants de Villey-le-Sec, nous sommes les premières victimes de ces actes lâches. Alors soyons vigilants et attentifs. Nous sommes les gardiens de notre environnement. Si nous sommes témoins de tels comportements, signalons-les à la mairie ou à la gendarmerie.

## Info « fibre »

Nous vous rappelons notre mise en garde du 7 octobre 2019 concernant la fibre optique. En effet, les travaux d'installation ont démarré et les premières démarches commerciales vers les usagers ont déjà eu lieu.

Or, à ce jour, les fournisseurs d'accès autorisés ne sont pas encore connus et toute offre commerciale ou d'étude de votre installation est frauduleuse.

Ce qui est certain : l'entreprise CIRCET est chargée des travaux. Seule cette société est susceptible de prendre contact avec vous pour inventorier les lignes. Les techniciens de cette société ont une lettre d'introduction : n'hésitez pas à leur demander.

## Absence d'éclairage public

Des défauts dans le réseau électrique de l'éclairage public ont entraîné le déclenchement du disjoncteur principal. Entre mi-décembre 2019 et début 2020, l'éclairage public s'est interrompu plusieurs nuits de suite. Des travaux de contrôle ont été réalisés suivis d'une réparation provisoire. D'autres travaux sont programmés pour une remise en état pérenne.



## Compost en libre-service

Du compost est disponible en libre accès sur la plateforme de déchets verts de Domgermain (entre Domgermain et Bois-le-Comte, accès par la route en direction de Choloy-Ménillot).

Les usagers et élèves ont signalé plusieurs dysfonctionnements dans les transports scolaires lors de la rentrée scolaire du lundi 6 janvier 2020 : sureffectifs sur certaines lignes, horaires pas respectés, engorgement à la gare routière le matin, système de correspondances parfois défectueux.

Le prestataire a apporté des corrections dans les 48 heures et progressivement jusqu'à la fin de la semaine.

Les lignes 20, 50 et 51 passent à Villey-le-Sec, il existe également des transports à la demande (TAD). Les infos pratiques et les fiches horaires sont consultables sur [www.reseau-colibri.fr](http://www.reseau-colibri.fr)



## Entretien des stations d'épuration

A l'approche de l'hiver, les agents de la communauté de communes Terres Toulouises procèdent à l'entretien des six stations d'épuration du territoire à procédé de filtre planté de roseaux (Andilly, Lucey, Grosrouvres, Lagny, Bicqueley et Villey-le-Sec).

Chaque année, 500 heures de travail sont nécessaires pour couper et évacuer 20 tonnes de déchets verts qui seront ensuite valorisés. Un travail fait entièrement à la main pour une surface totale de 7 650 m<sup>2</sup>.

Le système d'assainissement par filtre planté de roseaux nécessite un entretien annuel pour assurer le bon fonctionnement de l'équipement.

## Grand Nancy : consultation du public sur la mise en place de la circulation alternée en cas de pic de pollution



La Métropole du Grand Nancy propose à ses habitants et aux usagers qui circulent sur son territoire d'appliquer le dispositif Crit'Air.

Objectif : ralentir l'accumulation des polluants dans l'air lors des épisodes de pollution prolongés et limiter l'impact sur notre santé.

Il s'agit d'un outil national déjà utilisé dans plusieurs métropoles en France et qui permet, à l'aide d'une vignette de couleur, de classer les véhicules selon leur niveau de pollution. Tous les véhicules motorisés sont concernés.

A Nancy, il est proposé de mettre en place le dispositif Crit'Air et la circulation différenciée courant 2020 uniquement lors des épisodes de pollution.

C'est un arrêté préfectoral qui encadrera les modalités d'application. Avant qu'il ne soit adopté, une consultation du public est organisée depuis le 2 décembre jusqu'au 2 février.

Chacun peut consulter le projet d'arrêté et donner son avis sur les conditions d'application envisagées.

Pour participer à la consultation publique :

- Rendez-vous sur [critair.grandnancy.eu](http://critair.grandnancy.eu) et remplissez le formulaire en ligne
- Par mail à [critair.grandnancy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:critair.grandnancy@developpement-durable.gouv.fr)
- Par courrier envoyé à la Direction Départementale des Territoires de Meurthe-et-Moselle, Service Environnement, c.o. 60025, Place des Ducs de Bar , 54035 Nancy Cedex
- Un registre d'expression est également à votre disposition à la Maison de l'habitat et du développement durable, esplanade Philippe Seguin à Nancy (arrêt de tram Kennedy)